



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 19/04/2025
ID : 040-214001265-20250411-DEL20250411_001-DE

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARE a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-001

VOTE DES TAUX 2025 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département des Landes, ce taux pour l'année 2021 s'élevait à 16.97 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025	
Reçu en préfecture le 18/04/2025	
Publié le 18/04/2025	
ID : 040-214001265-20250411-DEL20250411_001-DE	
Publié le 19/04/2025	
ID : 040-214001265-20250411-250411H1433H1-DE	

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de la taxe foncière réglé par le contribuable local.

De plus, depuis 2020, le taux de Taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

— Le maintien des taux d'imposition 2025 à l'identique de 2024.

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière sur bâti	38.76 %	38.76 %
Taxe foncière sur non bâti	68.84 %	68.84 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	19.71 %	19.71 %

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS
Date : 18/04/2025
Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 040-214001265-20250411-DEL20250411_001-DE



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 126 HINX
ARRONDISSEMENT : 40 DAX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT SEVER

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
foncière bâtie (TFB)	1 586 124	38,76	95,77	1 617 000	626 749	38,76	626 749
foncière non bâties (TFNB)	59 408	68,84	129,54	60 700	41 786	68,84	41 786
Taxe d'habitation (TH)	106 825	19,71	48,26	91 400	18 015	19,71	18 015
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				686 550			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustraité	38,76	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	686 550 = 1,000000	68,84	
Taxe d'habitation (TH)	686 550	19,71	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	29 089			5 123	0	3 761	217 028	255 001

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

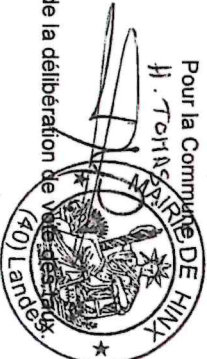
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
686 550		255 001		941 551

À MONT DE MARSAN

Le 24 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CARL KILLIUS

Le 11/04/2025
Pour la Préfecture,

Le 11/04/2025
Pour la Commune de HINX
M. THOMAS MAIRIE DE HINX



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRÉ a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-002

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23 1° DU CODE
GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 19/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1442H1-DE



Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'agent d'animation, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service Education-Jeunesse et restauration pour la période du 01 mai 2025 au 30 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- La création d'un emploi non permanent à temps *complet* à raison de 35 h/semaine d'adjoint d'animation catégorie hiérarchique C pour la période du 01 mai 2025 au 30 avril 2026 dans le service animation et restauration ;

L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'adjoint d'animation sur le service Education- Jeunesse et restauration,

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'animation emploi de catégorie hiérarchique C ;

Le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article **L.332-23 1°** du code général de la fonction publique pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.**

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 18/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRÉ a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-003

CONVENTION DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, SANTE, SECURITE AU TRAVAIL

Pour répondre à la demande des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a créé un service de prévention des risques professionnels venant compléter le service médecine préventive (date de création : 3 novembre 1993).

Créé en application de l'article 26-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, le service prévention, assuré par des personnels qualifiés recrutés à cet effet par le centre de gestion, est mis à disposition des collectivités et établissements publics qui le demandent.

Les missions du service sont définies par le décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Elles correspondent à une mission d'intérêt général, et répondent à des objectifs réglementaires issus du Code du travail.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 19/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1443H1-DE



Renouveler le conventionnement avec le CDG40 nous permettra d'être accompagné dans une démarche globale de prévention des risques professionnels visant à réaliser des missions d'accompagnement, de sensibilisation et conseil dans le domaine de la santé sécurité au travail. Les missions d'inspection et d'accompagnement à la mise en œuvre du document unique sont intégrées à la convention.

Madame le Maire donne lecture de la nouvelle convention prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- La nouvelle convention d'adhésion au service de prévention du centre de gestion des landes telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2025 et sera renouvelée automatiquement.

Le tarif proposé est basé sur l'effectif présent dans la collectivité au 1^{er} janvier de l'année en cours soit 800 € (de 11 à 20 agents).

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 18/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRÉ a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>16</u>

N° DEL20250411-004

VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Mr Patrick BETBOY, 1^{ER} Adjoint et Président de la commission « Milieu Associatif » présente le tableau des propositions de subventions issu de la réunion de la commission qui a eu lieu il y a quelques jours. Il est commenté pour chacune d'elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

— Les montants des subventions, suivant le tableau ci-annexé.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1434H1-DE



Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 29/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1434H1-DE



RECAPITULATIF PRESTATIONS EN NATURE AUX ASSOCIATIONS				SUBVENTIONS	
HINXOISES				NUMERAIRES	
SUBVENTIONS 2025					
	PRESTATIONS SALLES	LOCATION RANGEMENT	TOTAL ASSOCIATION	SUBVENTION NUMERAIRE	TOTAL ASSOCIATION
SP'HINX	4 851	1 200	6 051	2 000	8 051
BOUTENTRINX	1 587	240	1 827	0	1 827
SP'HINX GLOBAL	6 438	1 440	7 878	2 000	9 878
FOYER		480	480	1 700	0
PELOTE	1 925	36	1 961	0	0
TENNIS TABLE	2 285	516	2 801	0	0
FUTSAL	4 093	36	4 129	0	0
FREE DANCERS	3 774	480	4 254	0	0
	0		0	0	0
FOYER GLOBAL	12 077	1 548	13 625	1 700	15 325
GYM	7 148	480	7 628	800	8 428
GYM GLOBAL	7 148	480	7 628	800	8 428
VIVRE HINX	425	480	905	2 000	2 905
VIVRE HINX GLOBAL	425	480	905	2 000	2 905
BOLERO	1 443	0	1 443	1 500	2 943
BOLERO GLOBAL	1 443	0	1 443	1 500	2 943
SENIORS	1 735	0	1 735	400	2 135
SENIORS	1 735	0	1 735	400	2 135
FNACA	151	0	151	100	251
FNACA GLOBAL	151	0	151	100	251
BASKET	10 081	108	10 189	3 000	13 189
BASKET GLOBAL	10 081	108	10 189	3 000	13 189
ACCA	1 478	180	1 658	0	1 658
ACCA GLOBAL	1 478	180	1 658	0	1 658
APE	452		452	800	1 252
APE GLOBAL	452	0	452	800	1 252
PIED CHALOSSAIS	0	0	0	0	0
PIED CHALO GLOBAL	0	0	0	0	0
COMITE DES FETES	0	0	0	0	0
COMITE DES FETES GLOBAL	0	0	0	0	0
GLOBAL 1			45 664	12 300	69 641
RESERVE	0	0	0	4 000	4 000
RESERVE GLOBAL	0	0	0	4 000	4 000
COMICE	0	0	0	1 235	0
COMICE GLOBAL	0	0	0	1 235	0
OFFICE DU TOURISME				50	50
ECOLE DE MUSIQUE MONTFORT				200	200
PREVENTION ROUTIERE	0	0	0	0	0
PREVENTION GLOBAL	0	0	0	450	450
GLOBAL 2025	0	0	45 664	18 235	63 899



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARE a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-005

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2121-17 et L 2129-29,
Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier dressée sur la liste n°7602540415 des produits de la commune irrécouvrables en date du 04 avril 2025,
Madame le Maire présente au conseil municipal l'état des non-valeurs de produits irrécouvrables des années 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- L'admission en non valeur des produit pour un montant de 70.21€ au titre de l'année 2020.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1435H1-DE



Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 29/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 040-214001265-20250411-250411H1436H1-DE

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARE a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-006

CONTRIBUTION DES COMMUNES LANDAISES AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SDIS

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement.

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département

VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1436H1-DE



VU la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %).

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

CONSIDERANT que depuis 2022 la contribution communale au SDIS de la commune de Hinx est passée de 30 000 € à 37 845 € pour 2025, ce qui représente déjà une hausse importante et non négligeable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- une contribution d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, **d'un montant de 1000 € pour l'année 2025.**

Cette somme sera prévue au compte **65738** : subvention de fonctionnement/ Autres Ets Publics

- de ne pas signer la convention de participation financière pluriannuelle qui engagerait la commune pour les années 2026 et 2027.

Pour les prochaines années, la subvention sera décidée au Budget primitif, en fonction des ressources de la commune.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 29/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRÉ a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-007

PROJET DE GEOTHERMIE ET RENOVATION THERMIQUE DU POLE CULTUREL

Par délibération du 16 février 2023, le conseil municipal avait donné, sur présentation en phase APD des projets de géothermie et de rénovation thermique, un accord de principe pour les travaux et avait autorisé Mme le Maire à solliciter les aides de l'Etat.

Madame le Maire rappelle que les montants des subventions de l'Etat sont inférieurs aux prévisions et le FEDER ne s'est toujours pas prononcé sur l'éligibilité du projet.

Au vu de ces éléments, le SYDEC a retravaillé les projets de géothermie et de « rénovation thermique » du pôle culturel et propose de réduire les travaux de « rénovations thermique » à 4 lots pour une estimation à 154 203 € HT (estimation de 2023) et à 458 958 € HT (montant actualisé à ce jour) pour la géothermie



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE,

- La décision de principe de réalisation des travaux de « rénovation énergétique et thermique » du pôle culturel pour un montant estimatif de 613 161 € HT,
- La décision de relancer les études en phase APD (à actualiser à 2025) auprès du bureau BE INDDIGO pour le projet géothermie et BUREAU VERITAS pour le projet « rénovation thermique » en retenant 4 lots :
- 03 : menuiseries extérieures
- 04 : doublage intérieur et isolation plafond
- 05 : éclairage : remplacement LED des luminaires
- 07 : ventilation : remise en état de la ventilation

Demande à Mme le Maire de s'assurer que toutes les aides accordées seront maintenues mais proratisées du fait de la réduction des travaux de « rénovation thermique » du pôle culturel.

Autorise Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'opération 109 :

Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre et 3 abstentions

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 29/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRÉ a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-008

ENTRETIEN DES LOTISSEMENTS 2025

Considérant qu'en 2025, les élus souhaitent voir aboutir les travaux en régie sur la confection d'une voie douce entre la route du lotissement de Mestepès et la mairie,

Madame le Maire rappelle que, depuis l'année 2023, la commune a confié l'entretien des espaces verts des lotissements Labouyrie, Hameau de Marcelle, Camps de la Landes, Mestepès et Résidence du Pin à l'entreprise SARL ARRIBERE PAYSAGES pour dégager des heures aux agents techniques pour effectuer des travaux en régie sur les bâtiments et la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE,

- L'externalisation de l'entretien des lotissements cités ci-dessus pour l'année 2025.

Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 3 voix contre .

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1438H1-DE



Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 29/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 040-214001265-20250411-250411H1439H1-DE

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRÉ a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-009

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

Monsieur BETBOY Patrick, Président de la commission finances présente le budget primitif 2025 de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement 2025 :	2 376 356. 00€
Recettes de fonctionnement 2025 :	1 893 144.26 €
Excédent 2024 reporté en fonctionnement :	483 211.74 €
Dépenses d'investissement 2025 :	1 095 560.73 €
Restes à réaliser dépenses investissement 2024 :	11 700.00 €
Restes à réaliser recettes investissement 2024 :	8 000.00 €
Solde d'investissement négatif reporté :	102 943.27 €
Recettes d'investissement 2025 :	1 202 204.00 €

Ce qui donne un total 2 376 356 € pour la section de fonctionnement et un total de 1 210 204.00 € pour la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1439H1-DE



Soit un budget total de 3 586 560 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE,

- Le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté par M. Patrick BETBOY.

Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 2 abstentions

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 29/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »



COMMUNE DE HINX

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 30/04/2025
ID : 040-214001265-20250411-250411H1440H1-DE

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARE a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-010

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET SES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP): RENOVATION DU POLE CULTUREL

Lors du budget 2023, il a été mis en place une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération 109 : Rénovation énergétique et accessibilité du Pôle Culturel.

Afin de tenir compte de la décision de ne pas réaliser l'ensemble des lots de rénovation thermique du pôle culturel, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

Il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier l'AP/CP de la façon suivante :

<u>OPERATION 109</u>	<u>TOTAL AP</u>	<u>TOTAL AP/C</u>	<u>CP 2025</u>	<u>CP 2026</u>
<u>Réhabilitation Thermique du pôle avec</u>	<u>2023</u>	<u>Actualisée</u>	<u>Prévisionnel</u>	
<u>Installation d'une géothermie et photovoltaïque</u>		<u>2025</u>		
<u>CHG ET+ FROID avec études accessibilité et</u>				
<u>Structure toiture</u>				



Dépenses HT (Prestations supplémentaires comprises)	896 838	725 000	458 333	266 667
Dépenses TTC (Prestations supplémentaires comprises)	1 076 206	870 000	550 00	320 000
DETR	168 716			
DEPARTEMENT (CRTE Départ +Région)	100 000			
FONDS VERT	49 343			
ADEME	79 564			
REDYNAMISATION	50 000			
FCTVA	176 540			
Fonds Propres	452 043			
Recettes Totales	1 076 206			

Mme le Maire demande à l'assemblée :

- De décider la modification de l'Autorisation de Programme et de la Répartition des Crédits de Paiements relative à l'opération 109.
- De préciser que les reports de Crédits de Paiements se feront automatiquement sur les Crédits de Paiements de l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- Les montants de l'AP/CP présentés ci-dessus.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 29/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire



COMMUNE DE HINX

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HINX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Hélène TOMAS, Maire,

Date de la convocation : dimanche 06 avril 2025

Présents :

Hélène TOMAS, Patrick BETBOY, Corinne TASTET, Christian RAGUE, Nadine DURRUTY, Jean-Pierre TOLLIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre GRACIETTE, Didier PERNAUD, François BELLOCQ, Frédéric SAUVAGE, Jean-François BETS, Linda MOULIN

Absents :

Procurations :

Catherine LESPARRÉ a donné pouvoir à Patrick BETBOY; Cynthia TORTOSA a donné pouvoir à Frédéric SAUVAGE; Karine DUVIGNACQ a donné pouvoir à Hélène TOMAS; Ludivine GRASTEAU a donné pouvoir à Linda MOULIN

Nombre de membres afférents	17
Nombre de membres en exercice	17
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>17</u>

N° DEL20250411-011

CLOTURE DE L'AP/CP : ANNEXE MAIRIE.

Par délibération n°2022-03-06-04-2022, le Conseil Municipal a voté, pour les travaux relatifs à l'opération 115 : Rénovation et transformation d'un bâtiment en salle de Conseil Municipal et de réunions, une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Les travaux étant terminés au 31 décembre 2024, Mme le Maire propose de clôturer cette AP/CP comme suit :

OPERATION 115 Rénovation transformation bâtiment en salle de Conseil Municipal et De réunions	TOTAL AP 2023 Prévisionnel	CP 2022 Réalisé	CP 2023 Réalisé	CP 2024 Réalisé	CP TOTAL Réalisé
Dépenses HT	479 167	43 465	318 571	111 179	473 215

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID : 040-214001265-20250411-250411H1441H1-DE



Dépenses TTC	575 000	52 158	382 285	133 415	567 858
DETR	96 900				
FCTVA	94 323				
Redynamisation	200 000				
Fonds Propres	183 777				
Recettes Totales	575 000				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

- La clôture de l'AP/CP concernant la rénovation et transformation d'un bâtiment en salle de conseil municipal et de réunions.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le ,

Signé par : Hélène TOMAS

Date : 29/04/2025

Qualité : MAIRE



Hélène TOMAS, Maire

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.